

L'hon. M. CRERAR: Je voudrais savoir si le Canada peut faire concurrence dans le domaine du commerce mondial, dans l'exploitation de ses ressources naturelles et je veux parler de toutes les formes de taxation.

M. COLLINS: Naturellement, l'impôt est compris dans les frais de production, mais nos gens ont pu fabriquer toutes sortes d'articles qu'ils ont réussi à vendre dans presque tous les pays du monde en faisant concurrence aux puissances industrielles les plus importantes. J'en conclus que notre régime fiscal ne nous a pas empêchés de soutenir la concurrence des autres nations.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui, mais nous n'avions pas l'impôt sur les excédents de bénéfices, l'impôt sur les sociétés, et diverses autres catégories d'impôt.

M. COLLINS: Il faudra sans doute étudier attentivement cette question si nous voulons garder notre rang dans les affaires mondiales. Nous devons nous enquérir, en particulier, de l'impôt sur les excédents de bénéfices. Il serait peut-être intéressant de signaler l'effet de cet impôt sur les sociétés foncières. Il y a, par exemple, près d'une de nos grandes villes canadiennes, un magnifique terrain qui pourrait servir d'emplacement à un établissement industriel, mais on refuse de le vendre. Pourquoi? Les directeurs de la société ont examiné la situation et décidé de ne pas vendre leur terrain pour le moment, car ils seraient forcés de remettre au gouvernement fédéral une bonne partie du produit de la vente.

L'hon. M. ROEBUCK: Cela ne soulève-t-il pas une question sur la valeur du principe qui inspire l'impôt foncier? D'après notre présent régime, nous percevons des impôts sur les terrains qui sont utilisés. Si nous frappions d'un impôt les terrains exploités et inexploités, n'obtiendrions-nous pas un autre résultat?

M. COLLINS: C'est une façon d'envisager le problème.

L'hon. M. CRERAR: Il y a longtemps que vous désirez l'adoption du programme préconisé par Henry George.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui, et je suis toujours du même avis. Avec ce régime fiscal, nous pourrions tirer parti de nos ressources.

M. COLLINS: Dans ce cas particulier, les intéressés gardent leur propriété jusqu'à ce qu'on enlève l'impôt sur les excédents de bénéfices. En attendant, une vaste superficie industrielle, qui pourrait profiter aux habitants de la ville en question aussi bien qu'à ceux qui viendraient s'y établir, demeure inexploitée. En Grande-Bretagne, on a aboli l'impôt sur les excédents de bénéfices à la fin de l'an dernier. A mon sens, nous aurions dû le faire également, vers la même date. Pour ma part, j'espérais qu'il en serait ainsi, afin d'obtenir pour des fins industrielles diverses propriétés qui ne sont pas à vendre actuellement.

Quant aux impôts de nature locale, sénateur, nos municipalités sont au courant de la question. Elles savent que leurs impôts font concurrence à ceux des autres municipalités et que non seulement les industriels examinent ce facteur à fond, mais que c'est un des motifs qui peuvent inciter une société à s'établir ailleurs.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur Cresswell, vous avez mentionné la superficie considérable qui appartient encore au Pacifique-Canadien. Voici une lettre du fonctionnaire de la compagnie chargé des relations avec les journaux; il écrit que, à la fin de 1945, le Pacifique-Canadien possédait en tout 1,407,756 acres de terrain invendu. C'est bien le chiffre que vous avez mentionné?

M. CRESSWELL: D'après les renseignements dont je dispose, il s'agit de 1,307,876 acres.

L'hon. M. ROEBUCK: Ce chiffre est peut-être plus récent.

Le PRÉSIDENT: Nous vous sommes bien reconnaissants, monsieur Collins.